l'Assurance Maladie | Doubs
Agir ensemble, protéger chacun

Pour plus d'actualité concernant votre profession, rendez-vous sur ameli.fr

Délivrance des préservatifs aux moins de 26 ans

Bonjour,

Depuis le 1er janvier 2023, les préservatifs inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables (Eden et Sortez couverts!) peuvent faire l'objet d'une prise en charge par l'Assurance Maladie, sans prescription médicale, pour toute personne âgée de moins de 26 ans (de sexe féminin ou masculin) et sans minimum d'âge, à condition qu'elle soit un assuré social (présentation de la carte Vitale, d'une attestation de droit ou, à défaut. de sa pièce d'identité), un bénéficiaire de l'AME (présentation de la carte AME) ou un ressortissant de l'Union européenne (présentation de sa carte européenne d'assurance maladie).

A noter que pour les mineur(e)s. une simple déclaration sur l'honneur suffit à justifier l'âge de la personne et sa qualité d'assuré(e) ou de bénéficiaire de l'AME.
En l'absence de présentation de justificatif ou lorsque le mineur souhaite conserver le secret de la délivrance, il faudra utiliser le NIR fictif précisé ci-dessous pour la facturation.

La prise en charge est limitée à une boite par dispensation quel que soit le conditionnement.

Le tarif de la boite sera intégralement pris en charge par l'Assurance Maladie et devra s'accompagner d'une dispense d'avance des frais systématique.

Lorsque l'assuré mineur le sollicite, le secret de la facturation devra être assuré selon les modalités précisées ci-dessous.

Modalités de facturation de la boîte de préservatifs à compter du 1er janvier 2023

Les modalités diffèrent selon la situation :

- **pour une personne majeure ou mineure ne souhaitant pas bénéficier du secret** : le pharmacien renseigne sur la facture le NIR de l'assuré.

  La facturation intervient selon un mode nominal (SESAM-Vitale ou SESAM dégradé) ;

- **pour une personne mineure qui souhaite le secret·:** le pharmacien renseigne le NIR fictif suivant :

  - pour une femme **"2** 555555**251**042/**86"** et la date de naissance réelle du bénéficiaire.

    La facturation intervient selon le mode SESAM sans Vitale ;

  - pour un homme **"1** 555555**251**042/**39"** et la date de naissance réelle du bénéficiaire :

    La facturation intervient selon le mode SESAM sans Vitale.

L'assuré se présentant sans ordonnance, le pharmacien renseigne le numéro de prescripteur suivant dans la zone prescripteur :

"25199999/**1"**

Dans tous les cas, le pharmacien renseigne son numéro d'identification dans la zone exécutant.

Pour une exonération et une **prise en charge à 100 %,** il inscrit le code **"Exo div".**

Cordialement,

Votre correspondant de l'Assurance Maladie